



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 10 mars 2026.

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 10 mars 2026.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BRISSON Jean-Pierre, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Pouvoirs : LAGACHE Éric à BRISSON Jean-Pierre
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline
AIME Louise à AIME Anne

Absents : BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : SEILLIER Marie-Claude

OBJET 2026-017 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2026 a été transmis via l'application « Pléiade » le 2 mars 2026 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2026.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Marie-Claude SEILLIER

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BRISSON Jean-Pierre, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Pouvoirs : LAGACHE Éric à BRISSON Jean-Pierre
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline
AIME Louise à AIME Anne

Absent : BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : SEILLIER Marie-Claude

OBJET 2026-018 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Le Langon, il se dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 877 324,28 €

Recettes : 965 125,25 €

Soit un excédent 2025 de : 87 800,97 €

Excédent 2024 reporté : 478 057,88 €

Résultat cumulé : 565 858,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 528 430,37 €

Recette : 286 838,50 €

Soit un déficit 2025 de : 241 591,87 €

Déficit 2024 reporté : 73 640,33 €

Résultat investissement : - 315 232,20 €

Restes à réaliser dépenses : 50 791,53 €

Restes à réaliser recette : 20 000,00 €

Résultat cumulé : - 346 023,73 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 153 790,90 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 219 835,12 €

Monsieur le Maire propose d'examiner ce compte financier unique en vue de son approbation.

Monsieur Alain BIENVENU se retire, et les membres du Conseil Municipal nomment Madame Anne AIME pour présider ce vote.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Le Langon
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Marie-Claude SEILLIER

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BRISSON Jean-Pierre, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Pouvoirs : LAGACHE Éric à BRISSON Jean-Pierre
MARTINET Béatrice à ARRESTAYS Jacqueline
AIME Louise à AIME Anne

Absent : BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : SEILLIER Marie-Claude

OBJET 2026-019 – BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que du compte financier unique 2025 du budget lotissement de la commune de Le Langon, il se dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 044,14 €

Recettes : 77 044,14 €

Soit un excédent 2025 de : 0,00 €

Excédent 2024 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 77 044,14 €

Recettes : 77 044,14 €

Soit un excédent 2025 de : 0,00 €

Déficit 2024 reporté : 77 044,14 €

Résultat investissement : - 77 044,14 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : - 77 044,14 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 0,00 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : -49 346,29 €

Monsieur le Maire propose d'examiner ce compte financier unique en vue de son approbation.

Monsieur Alain BIENVENU se retire, et les membres du Conseil Municipal nomment Madame Anne AIME pour présider ce vote.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2025 du budget lotissement de la commune de Le Langon
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Marie-Claude SEILLIER



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Marie-Claude Seillier, is written on the right side of the page.